

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 18

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain, M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. HERITEAU Antoine donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlene, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PASQUEREAU Johann

Numéro interne de l'acte : D13_10_2024

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire indique que le Docteur GRELIER a avancé les frais pour un abonnement à la revue médicale Prescrire pour un montant de 432 euros.

Il a par ailleurs perçu le solde de son contrat prévoyance (financé par la collectivité) pour un montant de 82.77€.

Il convient de rembourser au Docteur GRELIER le montant de l'abonnement déduction faite du remboursement perçu par la prévoyance.

Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 349.23 euros au Docteur GRELIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : adoptée à l'unanimité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Johann PASQUEREAU

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



ID : 085-200059079-20241017-D_13_10_2024-DE